

section du papier-terrier des propriétés réclamées par les Sauvages de Saint-François (Archives du secrétaire d'État, Ottawa.) C'est tout ce que je connais de cette affaire.

1796, 11 juillet. Michel St Quantin, marguillier en charge, de St François-Xavier, concède à Antoine Duguéz le cinquième banc du milieu du côté de l'Evangile après criée publique, pour la somme de deux cents livres une fois payée, plus une rente annuelle de trois francs. Michel St Quantin signe avec M. Lenoir curé de St-François.

Dans l'Almanac de Québec, 1797, on voit que M. Lenoir est curé de St-François et missionnaire des Abénakis.

Joseph Crevier, de St-François rend compte des revenus des droits de pêche, nouvelles concessions etc., par lui perçus depuis 1790 jusqu'à 1796, aux héritiers de la seigneurie. Pêche: 891 francs. Le tiers de cette somme appartient à M. St François, l'ayant acquis de M^{lle} Manette Dupéron et à Jean-Marie Verronneau et François Guil (Gill) comme héritier de Madeleine Dupéron leur belle-mère formant tiers de la moitié des 891 francs soit 148 fr. 10 sous.

John Antil poursuivant en justice François Lemaitre-Duhemme, fils, le fief de Pierreville fut vendu par le shérif des Trois-Rivières, Antoine-Isidore Badeaux, à David-Alexander Grant, William Grant et Nicolas Montour, l'année 1798. On n'explique pas si les acheteurs prenaient aussi la part qui avait appartenue à la veuve Hertel. (Suzanne Blondeau) en 1781.

1803 15 octobre, à Saint-François. Pardevant Robin notaire.—Jacques Dulignon, écuyer, sieur de la Mirande et Delle Marie-Anne Hébert son épouse, veuve en premières nocces de Joseph Niquet, vendent à François Boisverd habitant de Saint-François: 2 perches et 11 pieds de terre de front, sur la profondeur jusqu'au lac St-Pierre dans la seigneurie de Saint François et Lussaudière, dont 37 pieds appartaient aux vendeurs pour les avoir acquis des enfants issus du mariage du dit défunt Joseph Niquet et de la dite Marie-Anne Hébert — à prendre dans le total d'une terre de cinq arpents de front sur la seigneurie de Saint-François, et $7\frac{1}{4}$ de front sur la seigneurie de Lussuadière—tenant d'un côté au nord à Joseph Cartier, d'autre côté aux héritiers Lemaitre, comme représentant Joseph Traversy — par devant au chenal Tardif — et sur la profondeur jusqu'au lac St-Pierre. Prix de l'achat 144 livres de 20 sols, payé comptant. Dans cette vente est compris le droit des vendeurs dans un autre lot de deux arpents de terre de front dans les mêmes seigneuries, séparé sur le travers, tenant d'un côté à Michel LeMaitre en bas, d'autre côté à la veuve LeMaitre. Témoins: J.-Bte Beaufils, Michel Niquet. Personne ne sait signer. Sur l'acte, on a écrit ce qui suit. "Les descendants de Dulignon de Lamirande s'appellent Lamirande tout court."